**Règlement complet**

**JEU CONCOURS PARRAINAGE**

**Article 1 : Société Organisatrice**

La société SAINT ALGUE France SAS, Société par Actions Simplifiée dont le capital est de 6.300.800 €uros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 969 201 300, ayant son siège social au 133, rue du Faubourg Saint Honoré-75008 PARIS, représentée par Monsieur Marc Aublet dûment habilité (ci-après dénommée : « la société organisatrice ou SAF »), titulaire de la marque COIFF&CO, organise du 30 août au 30 septembre 2021, un jeu concours Parrainage dont la participation est gratuite sans offre de remboursement des frais de connexion par le biais de son site officiel Coiff&Co : <http://www.coiffandco.com/>, en France Métropolitaine (Corse comprise). Liste des salons participants sur <https://www.coiffandco.com/avantage/bons-plans/>

**Article 2 : Les Participants**

La participation au « Jeu-concours – Parrainage » est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise). Les mineurs de plus de quinze ans peuvent participer sous réserve d’obtenir l’accord de leurs représentants légaux.

Une seule participation par personne (adresse e-mail) est autorisée soit en tant que filleul, soit en tant que parrain.

Toute participation contraire à ce qui précède sera considérée comme nulle et non avenue.

**Article 3 : Support de Jeu**

Le jeu sera accessible sur le site CoiffandCo dans l’onglet « bon plan » <https://www.coiffandco.com/avantage/bons-plans/> et également sur le compte en ligne coiffandco moncompte.coiffandco.com

**Article 4 : Modalités de participation, déroulement du Jeu et perception des gains.**

Pour accéder au Jeu, le Participant devra se connecter sur le site <http://www.coiffandco.com/> ou se rendre directement dans la rubrique « bons plans » <https://www.coiffandco.com/avantage/bons-plans/>

Deux cas de figure peuvent se présenter :

**4.1 Le cas du Parrain**.

Pour participer, le parrain doit obligatoirement être inscrit préalablement au programme de fidélité CoiffandCo. Dès lors, il pourra parrainer des proches du 30 août au 30 septembre 2021.

Ce dernier doit respecter les étapes suivantes :

**Etape 1 : Se connecter ou se créer un compte en ligne sur moncompte.coiffandco.com :**

* CAS 1 : Le parrain a déjà un compte en ligne et il s’identifie avec son e-mail et son mot de passe.
* CAS 2 : Le parrain a déjà un compte client en salon mais n’a pas encore de compte en ligne, auquel cas il devra donner des informations déjà renseignées en salon pour créer son compte en ligne. En créant son compte en ligne le participant accepte le présent règlement.

**Etape 2 : Aller dans la rubrique « Mes parrainages ».**

**Etape 3 : Renseigner les adresses e-mails des proches que le parrain souhaite parrainer.**

* Le parrain peut parrainer autant de filleuls qu’il le souhaite.
* Les proches recevront un e-mail de la Société Organisatrice les invitants à créer leur compte en ligne pour débloquer leur gain.

Déblocage des gains : Une fois que les filleuls se sont rendus en salon pour profiter de leur gain, le parrain verra ses gains débloqués à son tour. Plus le nombre de parrainages augmente, plus le gain augmente. Ainsi pour :

1 filleul : 5€ OFFERTS

2 filleuls : 8€ OFFERTS

3 filleuls : 10€ OFFERTS

4 filleuls : 15€ OFFERTS

5 filleuls : 20€ OFFERTS

Les offres pourront être utilisées dans tous les salons participants au grand jeu parrainage. Elles sont non cumulables (ni les unes avec les autres, ni avec d’autres offres en cours). Les offres sont valides sur les prestations uniquement, hors produit.

Enfin, au-delà de 5 filleuls, le parrain ayant parrainé le plus de personnes à la fin du jeu au niveau national remportera un (1) an de coiffure pour toute la famille (valeur totale : 270 €, Cela inclus : 2 coupes Enfants à 13€, 1 coupe Homme à 18€ et 1 coupe Femme à 23€).  Le gagnant devra choisir son salon Coiff&Co de référence (https://www.coiffandco.com/salons/) et pourra dépenser ce crédit de 270€, pendant 1 an maximum à compter du 03/11/2021. Le salon de référence ne pourra pas être changé au cours de l’année.

Utilisation du gain : Le 2 novembre, la Société Organisatrice comptabilisera tous les filleuls que le parrain aura réussi à parrainer. Il recevra un e-mail avec son offre qu’il devra présenter en salon. L’offre sera valide du 3 novembre au 15 décembre 2021.

**4.2 Le cas du Filleul**.

- Pour participer, le filleul doit obligatoirement être nouveau client CoiffandCo, c’est-à-dire qu’il ne doit pas avoir de compte de fidélité chez CoiffandCo.

Ce dernier doit respecter les étapes suivantes :

* Suite au parrainage en ligne, le filleul reçoit un e-mail de la part de Coiff&Co pour lui indiquer qu’il a été parrainé, et l’invitant à créer son compte en ligne.
* 24h après la création de son compte en ligne, il reçoit par e-mail une réduction de 5€ à valoir dans un salon Coiff&Co.
* Pour profiter de cette réduction, le filleul doit présenter son e-mail en salon, à la caisse ou en borne.

Le filleul pourra être parrainé entre le 30 août et le 30 septembre 2021. Le filleul pourra créer son compte en ligne entre le 30 août et le 2 octobre 2021 inclus. L’offre de 5€ sera valable 1 mois à partir du jour de réception de l’email contenant l’offre, au plus tard jusqu’au 30/10/2021 pour les filleuls ayant reçu leur email le 30/09/2021. L’offre est valable sur les prestations uniquement, hors produit. L’offre est non cumulable avec d’autres offres en cours, elle pourra être utilisée dans tous les salons participants au grand jeu parrainage.

En cas de modification de son adresse e-mail ou de son code postal, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par mail à l’adresse suivante : [equipe@coiffandco.com](mailto:equipe@coiffandco.com).

En créant son compte en ligne le participant accepte le présent règlement.

Il pourra également, s’il le souhaite, s’inscrire à la newsletter de Coiff&Co.

**Article 5 : Disponibilité du règlement complet**

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le formulaire du jeu présent sur le site officiel Coiff&Co dans la rubrique « bons plans » <https://www.coiffandco.com/avantage/bons-plans/> pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du Jeu, auprès de la Société Organisatrice, SAINT ALGUE France SAS - à l’attention du Service Digital - 133, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS.

**Article 6 : Protection des données à caractère personnel**

Conformément à la Réglementation sur la protection des données applicable (qui désigne le Règlement nᵒ 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données applicable au 25 mai 2018) et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant renseignant une demande de participation bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de suppression, d’un droit de limitation de traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d’un droit de portabilité, ainsi que d’un droit d’opposition à la collecte de ses données par la société SAINT ALGUE France SAS.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l’adresse du Jeu : SAINT ALGUE France SAS, à l’attention de Benjamin Guillaume, 133, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, accompagnée d’une copie de la carte d’identité ou du passeport du demandeur ou via l’adresse mail : [rgpd@coiffandco.com](mailto:rgpd@coiffandco.com).

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et sont nécessaires à la prise en compte de l’inscription des Participants et à la gestion/ délivrance des gains.

Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les informations fournies par les Participants ne seront utilisées que dans le cadre du jeu et de l’envoi de newsletter si le participant notifie son accord en cochant la case prévue à cet effet.

Les données collectées sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation commerciale, hors obligation légale d’archivage.

Le responsable du traitement est société SAINT ALGUE France. Les données sont collectées sur la base du consentement du participant dès lors qu’il accepte de participer au jeu conformément à l’article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou retireront son consentement avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Le participant dispose également du droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) via leur site internet ou par courrier à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour connaître les caractéristiques de la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par COIFF&CO, l'Utilisateur est expressément invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité disponible sur le Site internet CoiffandCo.

**Article 7 : Limites de responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites des réseaux de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

En outre, la responsabilité des sociétés organisatrices ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal dans le cadre des demandes de remboursements ou de règlement intervenues par courrier ainsi que sur l’envoi des lots.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où 1 (un) ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site et particulièrement au formulaire du jeu, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau,

- une erreur humaine ou d’origine électronique,

- toute intervention malveillante,

- liaison téléphonique,

- un cas de force majeure,

- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

De manière générale la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et accidents qui pourraient survenir au gagnant pendant la jouissance du lot. Par ailleurs, la Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

**Article 8 : Fraude**

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

**Article 9 : Acceptation du présent règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement et l’arbitrage en dernier ressort des sociétés organisatrices pour toutes les contestations relatives à l’interprétation et/ou l’application du présent règlement.

**Article 10 : Contestations et réclamations**

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la Société Organisatrice dont les coordonnées figurent à l’article 1 ou via l’adresse mail suivante : [equipe@coiffandco.com](mailto:equipe@coiffandco.com). Ce courrier postal ou électronique devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 22/12/2021, le cachet de la poste ou la date de réception du message électronique faisant foi.

**Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Dans l’hypothèse où l’une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Tout litige ou toute contestation, qui viendraient à naître, de l’application ou de l’interprétation du présent règlement, qui ne seraient pas prévus par celui-ci et à défaut d’une résolution amiable au préalable entre les Parties, seront tranchés souverainement et en dernier ressort les tribunaux compétents de Paris.